

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre éducatif les p'tits crayons inc.	Numéro de permis 2019694	Date d'inspection Le 24 mars 2022	
Nom de l'établissement Centre éducatif les p'tits crayons Inc.		Numéro de téléphone (506) 334-0252	
Adresse 313 rue Centrale Memramcook NB E4K 1Z9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 déc. 2021	
Commentaires : Au moment de l'inspection, les preuves d'inscriptions au cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ont été donné. Une discussion avec l'exploitante a eu lieu au sujet des preuves d'inscription. Ses preuves doivent être ajouté dans le dossier des membres sur personnel et lorsque le membre du personnel complète le cours durant les prochains mois, un certificat sera donné et devra être placé dans le dossier de l'employé.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : a) les dossiers financiers.	24(1)(a)	24 déc. 2021	24 mars 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Une discussion a eu lieu avec l'exploitante. Les dossiers financiers sont dans son ordinateur puisque tout fonctionne de façon électronique. Les dossiers financiers doivent être disponible dans un délais raisonnable. Une discussion au sujet du délais raisonnble et une entente de 15 à 25 minutes a été accepté. Une option aussi a été discuté. Cette deuxième option serait d'envoyer les documents demandés par courriel si un membre de l'équipe de délivrance du permis en fait la demande.			
Commentaires généraux			

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 mars 2022

Date

original signé par

Christine McGraw-Bourque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 mars 2022

Date